



# Importateurs et priorités de vérification de l'ASFC

Le 10 janvier 2024

N° 2024-02

**Consultez la récente liste de priorités de vérification de l'ASFC pour évaluer les risques**

Les importateurs devraient déterminer si leurs marchandises importées sont susceptibles de faire l'objet d'une surveillance accrue de la part de l'Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC »). L'ASFC a récemment publié une liste à jour de 16 marchandises importées spécifiques qu'elle cible à des fins de vérifications dans le but de s'assurer que les importateurs respectent leurs obligations commerciales comme il se doit. Les importateurs et détaillants de marchandises importées figurant dans cette liste des priorités de vérification, qui a été mise à jour pour y inclure l'origine des articles de literie et de draperie importés des États-Unis en vertu du traitement préférentiel ainsi que la classification des volailles de réforme et des sacs, devraient s'assurer de respecter toutes les obligations commerciales qui s'y rattachent afin de faciliter la vérification de ces importations.

Les professionnels du groupe Douanes et commerce international de KPMG peuvent aider les entreprises à identifier les marchandises importées de leur chaîne d'approvisionnement qui sont susceptibles de faire l'objet d'activités de vérification de plus en plus intenses de l'ASFC, et à s'assurer qu'elles respectent leurs obligations en matière d'observation commerciale à l'égard de ces marchandises et d'autres marchandises importées.

### Contexte

L'ASFC met à jour sa liste des priorités de vérification tous les six mois. Cette liste est divisée en trois catégories distinctes en fonction de types d'erreurs précis :

- Classement tarifaire – Marchandises pour lesquelles des importateurs peuvent avoir utilisé un classement tarifaire incorrect.
- Établissement de la valeur – Marchandises pour lesquelles des importateurs peuvent avoir attribué une évaluation inadéquate.
- Origine – Marchandises pour lesquelles les importateurs peuvent avoir mal déterminé l'origine appropriée (souvent liée au traitement tarifaire en vertu d'un accord commercial).

Lorsque des importateurs ont commis des erreurs, ils s'exposent à des cotisations de droits et de taxes supplémentaires exigibles, ainsi qu'à des pénalités. Dans certains cas, les importateurs peuvent avoir droit à des remboursements si les erreurs ont entraîné des paiements en trop de droits de douane et de taxes.

### La plus récente liste des priorités de vérification de l'ASFC

Dans sa liste à jour de janvier 2024, l'ASFC ajoute les articles de literie et de draperie dans la catégorie Origine. L'ASFC indique qu'il est possible que certains fabricants déclarent de façon incorrecte que des tissus sont produits aux États-Unis et importés en vertu des traitements tarifaires préférentiels. La liste à jour contient également les sacs dans la catégorie Classement tarifaire. Bien que l'ASFC ait supprimé les légumes marinés importés de sa liste, ces marchandises continuent d'être soumises aux processus de vérification réguliers.

La plus récente liste de l'ASFC identifie désormais les marchandises ciblées suivantes :

#### *Origine*

- Literie et draperie (nouveau en janvier 2024)

#### *Classement tarifaire*

- Sacs (nouveau en janvier 2024)
- Volaille de réforme (nouveau en janvier 2024)
- Congélateurs et autres appareils pour la production du froid
- Laveuses et sècheuses

- Lampes et tubes à DEL
- Meubles pour usages non-domestiques
- Parties d'appareils d'éclairage
- Étuis pour téléphones cellulaires
- Parties de machines et appareils mécaniques
- Parties de bicyclettes
- Parties destinées à des machines du Chapitre 84
- Panneaux indicateurs et diodes émettrices de lumière (DEL)
- Coiffures de sécurité
- Gants jetables et gants de protection

#### *Établissement de la valeur*

- Vêtements

#### **Observations de KPMG**

L'ASFC vérifie les marchandises ciblées qui sont importées au Canada ainsi que d'autres marchandises, y compris celles importées en franchise de droits en vertu d'accords commerciaux. Dans le cas des marchandises importées en franchise de droits, les importateurs doivent s'assurer que ces marchandises répondent à toutes les exigences de l'accord commercial pertinent (p. ex., les règles d'origine).

Il convient de noter que les importateurs qui travaillent avec des courtiers en douane demeurent ultimement responsables de toute information déclarée dans la documentation liée aux douanes, et des droits et taxes applicables.

#### **Nous pouvons vous aider**

Les professionnels du groupe Douanes et commerce international de KPMG peuvent aider les entreprises à identifier les marchandises importées de leur chaîne d'approvisionnement qui figurent sur la plus récente liste des priorités de vérification de l'ASFC, de sorte qu'elles puissent évaluer les risques opérationnels liés à l'intensification des activités de vérification. Nos professionnels peuvent également aider à gérer la complexité des autres règles et règlements en matière de commerce international et de douanes, et fournir des conseils sur les pratiques et les données de référence en matière de douanes et de

commerce international liées à différents secteurs d'activité. Plus particulièrement, nous offrons une vaste gamme de services comme :

- la fourniture de solutions pour aider à identifier les risques et obligations liés à l'observation en matière de commerce international;
- l'identification des faiblesses opérationnelles pouvant créer des difficultés liées à l'observation en matière de commerce international;
- la production de divulgations volontaires pour corriger des problèmes avant leur découverte dans le cadre d'une vérification de l'ASFC afin d'aider à atténuer les pénalités et les intérêts;
- l'examen de solutions logicielles afin d'automatiser les examens après l'entrée;
- l'identification des occasions de recouvrement des droits;
- la fourniture de services gérés commerciaux, avec des options flexibles pour externaliser l'ensemble ou une partie de votre fonction Douanes;
- l'examen des chaînes d'approvisionnement pour aider les entreprises à respecter les récentes exigences en matière de déclaration en vertu des nouvelles dispositions législatives relatives à la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller chez KPMG ou avec l'un des professionnels du groupe Douanes et commerce international de KPMG suivants :

Kenneth Jordan  
Associé, Douanes et commerce  
international  
416 476-2257  
[kejordan@kpmg.ca](mailto:kejordan@kpmg.ca)

Bob Sacco  
Leader, Douanes et commerce  
international, RGT  
416 777-3693  
[bobsacco@kpmg.ca](mailto:bobsacco@kpmg.ca)

Angelos Xilinas  
Associé, Douanes et commerce  
international  
604 691-3479  
[axilinas@kpmg.ca](mailto:axilinas@kpmg.ca)

---

[kpmg.ca/fr](https://kpmg.ca/fr)



[Nous joindre](#) | [Énoncé en matière de confidentialité \(Canada\)](#) | [Politique de KPMG en matière de confidentialité en ligne](#) | [Avis juridique](#)

Information à jour au 9 janvier 2024. L'information publiée dans le présent bulletin *FlashImpôt Canada* est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2024 KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés. KPMG et le logo de KPMG sont des marques de commerce utilisées sous licence par les cabinets membres indépendants de l'organisation mondiale KPMG.